

## **PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE CHAZEL**

Séance régulière des membres du Conseil de cette Municipalité, tenue au lieu ordinaire des séances, mardi le 2 juin 2020 à laquelle étaient présents (es) messieurs, mesdames les conseillers (ères) Armande Bouchard, Yves Frappier, Marcel Bouchard, François Laprise et René Frappier formant quorum sous la Présidence du maire monsieur Daniel Favreau.

Madame Priscillia Lefebvre, directrice générale, secrétaire-trésorière était aussi présente.

Était absente : Anne Breton.

### **SÉANCE À HUIS CLOS**

**2020-06-68**

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

**CONSIDÉRANT** les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 3 juin 2020;

**CONSIDÉRANT** l'arrêt ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

**CONSIDÉRANT QUE** selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

**CONSIDÉRANT** qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller François Laprise, appuyé par le conseiller Yves Frappier et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) que la présente séance du conseil sera tenue à huis clos.

### **RÉSOLUTIONS**

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**2020-06-69**

Il est proposé par le conseiller Yves Frappier,  
Appuyé par la conseillère Armande Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es);  
QUE : l'ordre du jour soit accepté tel que présenté. Le varia demeure ouvert.

#### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE 5 MAI 2020**

**2020-06-70**

Il est proposé par le conseiller Marcel Bouchard,  
Appuyé par le conseiller René Frappier et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) que le procès-verbal de la séance régulière du 5 mai 2020 soit accepté tel que présenté.

#### **ADOPTION DES COMPTES**

**2020-06-71**

Il est proposé par le conseiller René Frappier,  
Appuyé par le conseiller François Laprise et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) que les comptes soient adoptés tels que présentés, soit un montant de vingt-sept mille six cent soixante-quatorze dollars et vingt-cinq sous (27 674.25 \$) pour les fournisseurs et un montant de quatre mille quatre cent soixante-treize dollars et quarante et un sous (4 473.41 \$) pour les salaires, pour un total de trente-deux mille cent quarante-sept dollars et soixante-six sous (32 147.66 \$).

**NETTOYAGE DES « MENHOLES »****2020-06-72**

Il est proposé par le conseiller Marcel Bouchard, Appuyé par le conseiller René Frappier et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) que la municipalité de Chazel octroi le contrat de nettoyage des « menholes » à Veolia et au montant évalué à environ deux mille sept cent dollars (2 700 \$) avant taxes. Cette dépense est par le conseil et des crédits sont disponibles pour payer cette dépense.

**FAUCHAGE DES BORDS DE ROUTES****2020-06-73**

Il est proposé par le conseiller Yves Frappier, Appuyé par le conseiller Marcel Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) que la municipalité de Chazel fasse faire le fauchage des abords des routes par monsieur Sylvain Roy, pour un montant d'environ deux mille dollars (2 000\$), incluant les taxes applicables. Cette dépense est autorisée par le conseil et des crédits sont disponibles pour payer cette dépense.

**SOUSSION POUR FERMETURE DU FOSSÉ SUR LA 2<sup>E</sup> RUE EST****2020-06-74**

Il est proposé par le conseiller François Laprise, Appuyé par le conseiller Marcel Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) que la municipalité de Chazel accepte la soumission de La Coop Novago pour les matériaux de drainage concernant le fossé de la 2<sup>e</sup> Rue Est, soit au montant de neuf cent soixante-dix-neuf dollars et cinquante et un sous (979.51 \$) incluant les taxes applicables. Cette dépense est autorisée par le conseil et des crédits sont disponibles pour payer cette dépense.

**DEMANDE POUR LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE RÉSIDENCE****2020-06-75**

**ATTENDU QUE** la municipalité a reçu une demande de M. Denis Côté qui désire faire don à son fils d'une partie de .3 hectares, soit 3 000 mètres carrés, du lot 4 465 677 de la municipalité de Chazel pour permettre à son fils de construire une résidence pour lui-même et sa famille;

**ATTENDU QUE** M. Côté doit par conséquent déposer une demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole et qu'une résolution de la municipalité est requise dans le cadre du dépôt de sa demande;

**ATTENDU QUE** le lot 4 465 677 est situé dans la « zone 500 » au règlement de zonage de la municipalité, lequel autorise la construction de résidences unifamiliales, bi familiales et multi familiales dans cette zone;

**ATTENDU QUE** la partie de lot visée est située tout près du périmètre urbain et que la partie de lot visée est ceinturée par d'autres résidences;

**ATTENDU QUE** les activités agricoles sont inexistantes dans tout ce périmètre;

**ATTENDU QUE** la superficie visée par la demande d'autorisation est comparable aux superficies des résidences environnantes;

**ATTENDU QU'**il n'y a d'autre part pas d'espace appropriés disponibles dans le territoire de la municipalité et hors de la zone agricole qui pourraient satisfaire aux besoins du demandeur, M. Denis Côté;

**ATTENDU QUE** la municipalité juge que le projet de M. Côté ne peut causer aucun préjudice au potentiel agricole avoisinant qui est inexistant compte tenu du milieu environnant;

**ATTENDU QUE** la demande vise un territoire peu densément peuplé et que cette même demande contribuerait à la viabilité économique de la collectivité;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Yves Frappier,

Appuyer par le conseiller René Frappier,

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) que la municipalité appuie la présente demande d'autorisation de M. Denis Côté auprès de la Commission de protection du territoire agricole.

## **DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT**

Le dépôt du projet de règlement # 182 sur la gestion contractuelle a été déposée à cette séance du conseil.

## **SOUSSION POUR SYSTÈME D'AQUEDUC**

**2020-06-76**

Il est proposé par le conseiller Yves Frappier,  
Appuyé par le conseiller François Laprise et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) que la municipalité de Chazel accepte la soumission d'Eau claire Québec, au montant de quinze mille vingt-trois dollars et soixante-dix-huit sous (15 023.78 \$) taxes incluses, concernant la remise à neuf de la tuyauterie ainsi qu'une nouvelle pompe submersible à trois phases. Cette dépense est autorisée par le conseil et des crédits sont disponibles pour payer cette dépense.

## **DEMANDE D'UN PERMIS SEG (CASTORS)**

**2020-06-77**

Il est proposé par le conseiller René Frappier,  
Appuyé par le conseiller François Laprise et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) que la municipalité de Chazel autorise Mme. Priscillia Lefebvre, directrice générale, à faire une demande de permis SEG pour les castors nuisibles sur le territoire de la municipalité ainsi que le démantèlement de barrage de castor. Le montant de la demande est de trois cent trente-sept dollars et quatre-vingt-onze sous (337.91 \$). Cette dépense est autorisée par le conseil et des crédits sont disponibles pour payer cette dépense.

## **COVID-19 – OUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL**

**2020-06-78**

Il est proposé par la conseillère Armande Bouchard,  
Appuyé par le conseiller Yves Frappier et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) que le bureau municipal soit ouvert seulement sur rendez-vous pour les paiements de taxes et les demande de permis.

## **HEURE DE FERMETURE DU BUREAU DU 9 AU 23 JUIN 2020**

**2020-06-79**

Il est proposé par le conseiller Marcel Bouchard,  
Appuyé par la conseillère Armande Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) que le conseil municipal autorise madame Priscillia Lefebvre, directrice générale, à fermer le bureau municipal à 14h00 du 9 au 23 juin 2020.

## **ACHAT DE FLEURS**

**2020-06-80**

Il est proposé par le conseiller Yves Frappier,  
Appuyé par la conseillère Armande Bouchard,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) d'autoriser madame Colette Savard et madame Marjolaine Lahaie à acheter des fleurs pour la municipalité de Chazel et pour un montant maximum de deux cent dollars (200 \$).  
Cette dépense est autorisée par le conseil et des crédits sont disponibles pour payer cette dépense.

## **PARTICIPATION AU SEIN DE LA CORPORATION DES CHEMINS D'HIVER**

**2020-06-81**

Il est proposé par le conseiller Marcel Bouchard,  
Appuyé par le conseiller Yves Frappier,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) que la municipalité de Chazel ne maintien pas sa participation au sein de la Corporation des chemins d'hiver.

## **LEVÉE DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE**

**2020-06-82**

Il est proposé par le conseiller Yves Frappier,  
Appuyé par le conseiller René Frappier et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) que la séance soit levée à 21h10.

---

Daniel Favreau,  
Maire

---

Priscillia Lefebvre  
Secrétaire trésorière

**La prochaine séance régulière aura lieu mardi, le 7 juillet 2020.**